

Qu'est-ce qu'un écoquartier ?

Un écoquartier, neuf ou rénové, se conçoit sur la base d'un partenariat large auquel participent en général trois partenaires: des pouvoirs publics (une municipalité), des représentants du secteur du bâtiment (un cabinet d'architectes, une société d'économie mixte, un promoteur motivé) et des habitants potentiels (une association de quartier, un regroupement de personnes intéressées). Une vaste concertation doit se mettre en place pour que les trois parties travaillent à la réalisation d'un projet économe en énergie, bien desservi par les transports en commun et implanté sur un site qui mélange habitat, travail et commerces. Les discussions se doivent d'être ouvertes et chaque partie trouve son compte dans des débats transparents : les instances politiques s'investissent dans un projet électoralement porteur, le promoteur commercialise un produit qui se vend bien et qui correspond à une réelle demande.

La responsabilité des élus :

Les élus et les maires ont aujourd'hui une responsabilité morale face à tout projet qui ne prend pas en compte de façon concrète les thèmes du développement durable. Des élus tiennent parfois des discours généraux sur la remise en cause de la place de la voiture en ville, sur l'environnement, les énergies renouvelables... mais lorsqu'ils sont en charge d'un projet d'urbanisme, tout s'étiole par manque de volonté politique de leurs conseillers, du poids des habitudes du secteur du bâtiment...

Certes, nombre d'élus connaissent peu ces questions environnementales et énergétiques. Et il n'y a pas de mal à ne pas connaître un dossier. Mais dire 'cela ne marche pas', 'c'est trop cher', 'c'est pas possible' sans prendre le temps de s'informer soi-même ou par ses conseillers est malhonnête.

Les élus doivent prendre le temps de la réflexion. Il n'y a pas de mal à prendre (perdre) 6 mois de plus pour l'analyse d'un projet, la visite d'écoquartiers, une réelle concertation... un délai qui permettra d'ancrer le projet dans le quartier et de le faire accepter par les habitants, en d'autres termes de faire prendre la greffe.

Des constructions réalisées aujourd'hui doivent répondre au défi climatique de demain, qui engage les générations futures et pas seulement la réélection à court terme d'une équipe municipale.

Quatre axes pour limiter nos émissions de CO2

Notre mode de vie émet du CO2 et d'autres polluants provenant des quatre groupes de besoins que sont le logement, les transports, l'alimentation et les déchets. Un logement bien pensé permet d'abaisser ses émissions sur les trois autres postes.

Comment réduire ces postes ? Un projet doit s'implanter proche des réseaux de transports en commun, favoriser la circulation à vélos et proposer un parc de voitures partagées. Il doit être construit selon des règles utilisées pendant des siècles sur nombre de bâtiments ruraux et connues sous le nom de l'architecture bioclimatique. Remise au goût du jour et modernisée, elle lui permet ainsi d'être sobre en énergie. Cet habitat offrira la possibilité de réaliser son jardin potager, d'acheter de l'alimentation à des producteurs locaux et de composter ses déchets. Ainsi, les quatre sources de polluants peuvent être réduites.

A propos des surcoûts :

La question des surcoûts n'est en général pas comprise. Les questions énergétiques entraînent des surinvestissements en matière d'isolation, de pose de panneaux solaires... qui permettront par la suite d'avoir des factures énergétiques moins élevées.

On oublie que nombre de surcoûts sont depuis longtemps acceptés et non remis en cause par les élus et les milieux du BTP, qui ne veulent pas changer des décennies d'habitudes.

- Les parkings en sous-sol, qui coûtent dans les 15.000 euros pièce, sont superflus si les transports doux (vélos, marche à pied, transports en commun) desservent bien un projet. Eventuellement, un nombre limité de places de parkings est à affecter à un parc de voitures partagées.
- Une entrée d'immeuble, même social, doit-elle être en marbre ou avec d'autres matériaux nobles ?
- Parmi les surcoûts rarement remis en cause, il y a les marges des promoteurs. Lorsque le m2 neuf est construit à 1.500 euros et revendus à 4.000 voire 5.000 €, il y a là aussi des surcoûts à remettre au cause.

A propos des parkings :

Non seulement la réalisation d'un parking est onéreuse, mais en plus elle pérennise les problèmes de circulation, puisque les parkings sont des aspirateurs à voitures : les automobilistes vont dans le quartier en quatre roues car ils savent qu'un parking est à disposition. C'est particulièrement vrai en matière de déplacements professionnels. Des études du GART (groupement des autorités responsables des transports) ont montré que dans l'immense majorité des cas, lorsque le stationnement est garanti au domicile et sur le lieu de travail, les gens prennent leur voiture et acceptent bouchons, coûts...

Un nouveau parking est-il nécessaire dans le quartier ? Il faut obtenir les statistiques de fréquentation diurne et nocturne des parkings existants pour savoir s'il y a un réel besoin.

Par Philippe Bovet

Journaliste, fondateur et ancien président de l'association des Amis de l'EcoZAC (Paris 13^e).

Pour plus d'informations sur les indicateurs d'aménagement durable établis par la Région Ile de France :

http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=1303

Un chantier vert, c'est quoi ?

Un chantier vert a pour but principal de prendre en compte et d'atténuer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées à un chantier de construction et/ou de démolition.

Dans un chantier vert, la préparation et le suivi du chantier font l'objet d'une attention particulière en matière de gestion environnementale :

1. Une charte de « chantier vert » est rédigée et sert de document de référence. Elle est signée par toutes les entreprises intervenant sur le chantier, qui s'engagent ainsi à la respecter.

2. Un responsable du « chantier vert » est désigné pour diffuser l'information auprès des riverains et contrôler le respect des engagements pris :

- surveiller la propreté du chantier
- limiter les nuisances sonores
- veiller aux matériaux et produits mis en œuvre et à leurs risques sur la santé
- limiter les émissions de poussière et de boue par l'arrosage des sols
- opérer une collecte sélective des déchets
- éviter la pollution des sols et des eaux
- limiter le stationnement des véhicules du personnel et planifier l'arrivée des véhicules des livraisons afin de produire le moins de nuisances pour le voisinage
- afficher l'avancement des travaux,

Les chantiers d'aménagement de l'îlot Bréguet vont se dérouler sur plusieurs années. Ils doivent être déclarés et conduits comme des « chantiers verts », premier pas vers une prise de conscience collective de préservation de notre environnement. Pour le bien-être de tous, riverains et ouvriers du chantier.

Réaliser un « chantier vert », première étape d'un écoquartier, c'est traiter ensemble des problématiques sociales, fonctionnelles, économiques, et environnementales pour mieux vivre et mieux vivre ensemble.

Plus d'informations sur :

<http://www.actu-ecologique.com/Chantier-participatifs-ou-eco.html>